



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : ministeres et secretariats d'Etat

Question écrite n° 43458

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation créée par les protestations d'un fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement de Guyane qui observe une grève de la faim sur une place publique. L'intéressé aurait fait l'objet d'une mesure disciplinaire à la suite d'anomalies financières qu'il aurait constatées dans l'exécution de marchés publics dont la maîtrise d'œuvre aurait été déléguée à cette administration. Diverses informations relayées par des médias font état de faits graves, tombés depuis dans le domaine public, et qui nourrissent de vives interrogations quant à la transparence de gestion des fonds publics. Cet événement survient dans une conjoncture fortement marquée par la dépression des activités liées au bâtiment et aux travaux publics, par une fragilisation croissante des entreprises de transport et de construction et par le sentiment que la lutte contre la corruption serait sélective. Elle lui demande quelles mesures sont envisagées pour le traitement de cette affaire devenue publique et pour que soit restaurée la confiance dans cette administration dont l'ensemble du personnel n'a pas à faire les frais d'une réputation déplorable qui proviendrait d'éventuelles indelicatesses, dont les auteurs, s'ils existent, doivent être identifiés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation créée par un fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement de la Guyane qui observe une grève de la faim pour protester contre sa situation administrative et sur les conséquences qu'une telle médiatisation pourrait avoir au plan local. La manière de servir de l'intéressé a conduit ses trois directeurs successifs à prendre des mesures d'ordre interne à son encontre. Par ailleurs, le ministre souhaite, afin de restaurer un climat plus serein au sein de la direction départementale de l'équipement, que toute clarté soit faite sur cette affaire. Aussi, il a demandé au Conseil général des ponts et chaussées de diligenter une enquête administrative.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43458

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5250

Réponse publiée le : 11 novembre 1996, page 5915